ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 10 janvier 1901 (21 Nivôse, An 109 de la République). 10e jour de l'année. 20e jour de l'hiver, 10e jour de la lune.

Lever du Soleil à 7 h. 54 ; coucher à 4 h. 27.

Lever de la lune à 10 h. 51 soir ; coucher à 10 h. 00 matin.

Aujourd'hui la durée du jour est en augmentation de 3 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 9 janvier

Baromètre à 2 heures du soir : 758 m/m. (variable).

Baisse depuis la veille, 6 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 1° au-dessous ; à 3 heures de l'après-midi : 3° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Sud-Sud-Ouest, faible.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

SÉVÈRE... MAIS JUSTE

Le placard suivant a été apposé à profusion dans l'avant-dernière nuit, sur les murs de la Ville :

TRAITRE !

M. Motte, dans la séance de la Chambre des Députés du Mercredi 26 décembre, a *voté contre* :

1. La suppression des aumôniers dans les écoles militaires ;
2. La limitation des hôpitaux militaires ;
3. Contre l'amendement Lejeante tendant à la suppression des vingt jours ;
4. Contre l'amendement Dervelov tendant à réduire la période d'exercices militaires de 28 à 20 jours.

JUGEZ !

Traître à ses promesses M. Motte a été.
Traître il est.
Traître !!! il demeurera.

Un groupe de réservistes

Les Boucher de Perthes. — La commission de la Boucher de Perthes se réunira aujourd'hui à 4 heures à l'Hôtel de Ville.

Bulletin démographique. — En décembre dernier, il a été constaté à Roubaix, 292 naissances (5 enfants vivants, 287 mort-nés), 153 mariages, 113 décès.

Les naissances se divisent en 280 légitimes et 12 illégitimes ; les mort-nés en 8 légitimes et 5 illégitimes.

Les décès ont les causes suivantes : fièvre typhoïde, 2 ; rougeole, 1 ; coqueluche, 2 ; phtisie pulmonaire, 32 ; diphtérie, 2 ; méningite tuberculeuse, 2 ; autres tuberculoses, 4 ; cancers et tumeurs, 6 ; méningite simple, 6 ; congestion et hémorrhagies cérébrales, 6 ; paralysie, 1 ; maladies organiques du cœur 9 ; bronchite aiguë, 12 ; bronchite chronique 15 ; pneumonie, 14 ; diarrhée, 18 ; maladies cholériformes, 2 ; fièvre puerpérale, 1 ; débilité congénitale, 1 ; sénilité, 11 ; suicides, 3 ; morts violentes, 6 ; causes diverses, 18 ; causes inconnues, 1.

Il y a eu 35 décès de 0 à 1 an ; 17 de 1 à 5 ans ; 11 de 5 à 10 ans ; 31 de 20 à 30 ans ; 30 de 30 à 40 ans ; 45 de 40 ans et au-delà, — total : 118.

Acte de probité. — Mademoiselle Jeanne Hiévet, domestique, rue Saint-Vincent-de-Paul, 16, a trouvé hier matin, vers 8 heures, rue Nain, une boucle d'oreille en or avec brillants qu'elle s'est empressée de déposer au commissariat du premier arrondissement.

Vol hardi. — Pendant une absence de cinq minutes, faite par Mme Squedin, débitante, rue de la Conférence, 17, un malfaiteur, resté inconnu, a pénétré chez elle, et a fracturé le compteur à gaz, automatique, qui pouvait contenir environ 8 francs en pièces de dix centimes.

Le voleur aurait escaladé le mur de la cour et aurait pu facilement pénétrer dans la maison, les portes donnant sur la cour étant restées ouvertes.

Plainte a été déposée à M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Chutes dans la rue. — En rentrant à son domicile hier après-midi vers trois heures, Mme Carette Sidonie, âgée de 55 ans, marchande de poissons, demeurant rue de Lille, 189, est tombée si malheureusement à quelques pas de sa porte, qu'elle s'est fracturé la cheville gauche.

Le docteur Mariage l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

— Hier, dans la soirée, Mme Deffrennes Elisa, âgée de 59 ans, ménagère, demeurant rue de Douvines, 62, a fait une chute sur le trottoir près de son domicile.

Le docteur Derville appelé à lui donner des soins, a constaté une contusion du genou droit, et ordonné son admission à l'Hôtel-Dieu.

Les avantages de LA NOUVELLE MAISON et la loyauté de ses opérations ont rendu et continuent à rendre de services qui ont été appréciés dans tous les classes de la société. Son organisation particulière permet de vendre tous les articles aux mêmes prix qu'au comptant.

Pour les conditions voir aux annonces.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu chez Lecomte et Déprez, rue de Beaumont.

Le nommé Paul Henri Decottignies, âgé de 20 ans, secheur, demeurant rue de Belfort, 50, a failli se couper le doigt de la main gauche pris dans un engrenage de la mécanique.

Le docteur Butruille a déclaré 30 jours de repos.

— Un accident est survenu chez M. E. Roussel-Desrousseau, rue Watt, 8.

Le nommé Renard Camille, graisseur, âgé de 25 ans, demeurant rue de Roubaix, à Wattrelos, s'est contusionné le bras gauche en se heurtant à une barre de fer.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu au service de la voirie.

Le nommé Lejeune Louis, charretier, âgé de 35 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Loridant, 1, s'est contusionné la main droite en vidant une poubelle dans son tombereau.

Le docteur Delattre a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 janvier, un accident est survenu chez Eug. Durieux et fils, Grande-Rue, 266. Le nommé Pecqueur Amand, vitrier, âgé de 26 ans, demeurant rue des Charpentiers, 16, s'est coupé le médius de la main droite en tombant, avec un morceau de verre à la main.

Le docteur Lepers a déclaré 20 à 25 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Jules Lemaire et frères, rue du Curé, 22.

Le nommé Desnadrille Eugène, garçon de magasin, âgé de 25 ans, demeurant hameau du Petit Vinage, à Leers.

Contusion du genou ; contusion grave du pied, résultant de la chute d'une caisse.

Le docteur Delattre a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Le 7 janvier, un accident est survenu chez M. Motte et Meillassoux frères, rue du Coq Français, 94.

Le nommé Delgrange Victor, apprêteur, âgé de 14 ans, demeurant rue Bernard, cour Vraux, 3, a eu le pied gauche pris dans une poulie en voulant le retirer il s'est blessé au genou.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez M. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Le nommé Delplanque Louis, ouvrier des graisses, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Blanche, 24, par suite d'un faux mouvement, est tombé, le bras gauche dans l'eau bouillante.

Le docteur Rousseau a déclaré vingt jours d'incapacité de travail.

Cadeaux pour fêtes. — Le magasin le plus recommandé pour son énorme choix et ses prix exceptionnels est « A L'OPTOMATRE », *18 bis, Grande-Rue, à Roubaix*, maison L. José-Fribourg.

CHRONIQUE THÉATRALE

« Faust » à l'Hippodrome

La deuxième représentation de *Faust*, a été donnée hier soir à l'Hippodrome, par l'excellente troupe qua dirige si habilement M. Bourdette.

Quelques places étaient vides aux fauteuils, mais le reste de la salle était bien garni.

Le chef-d'œuvre de Gounod possède le privilège de rester toujours jeune et d'attirer le public.

Comme à la première, le succès remporté par les artistes a été considérable.

Mme Mika Ily, qui a su donner au rôle de la douce Marguerite un caractère touchant, et qui a interprété avec toute son âme d'artiste ce rôle si délicat, a fait merveille.

M. Mikaëlly nous a donné un Faust parfait et a été très souvent applaudi.

M. Ramieux est réellement très à son aise dans le rôle de Méphisto, et sa belle voix de basse lui a valu à diverses reprises des applaudissements très mérités. Cet artiste est très goûté du public roubaisien.

M. Tricot a interprété avec goût le rôle de Valentin, et il a obtenu un succès de bon aloi au 2e tableau. « L'invocation » qu'il a chantée avec âme.

Mlle Delorme a fait grand plaisir dans le rôle de Siebel, qu'elle possède très bien.

Signalons le trio du dernier acte bissé par le public, où M. et Mme Mikaëlly et M. Ramieux ont excellé.

L'orchestre et les chœurs ont contribué pour une large part au succès de la soirée, et dans le ballet, nous donnerons une mention spéciale à Mmes Sampietro et Blanchard.

G. L.

JUGEZ !

Théâtres et Concerts

Théâtre de Roubaix. — Direction Louis Couvreur. — Jeudi 10 janvier, bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures. — LA POUPÉE opéra-comique à grand spectacle en quatre actes et cinq tableaux. Prix des places ordinaires.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Réunion générale des groupes

Le Comité exécutif invite tous les groupes qui ne se sont pas réunis la semaine dernière, à tenir séance samedi soir à 8 h. 1/2, dans leurs locaux respectif.

Ordre du jour : Questionnaire du *Travailleur* et communication d'une circulaire du Comité exécutif.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Les sociétés nouvelles. — Par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 1901, la société particulière, dite « Association amicale des Anciens élèves de l'école des garçons de la rue Delesenne » a été autorisée à se constituer légalement.

Le directeur de l'école et M. Blas; le président de l'association est M. Louis Dion.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 9 Janvier 1901

NAISSANCES. — Ernest Cailleau, rue du Pile, cour Dupriez, 3. — Léon Delvoye, rue de Denain, cour Desbonnets, 2. — Valentin Bourlet, rue de la Basse Masure, 41. — Albert Debaene, rue Lafontaine, cour Ste-Clémentine, 3. — Marthe Laga, rue Duguesclin, 33. — Eugène Caretta, rue de la Longue Chemise, 13. — Oscar Storme, rue de Tourcoing, cour Mathon, 20. — Raymond Heirman, rue de Flandre, 41. — Yvonne Herckelbout, rue de l'Epeule, cours Lepers, 3. — Irène Sollaerts, rue Traversière, maisons Flipo.

DÉCÈS. — Marcelle Michel, 4 mois, rue de la Perche impasse de la Brasserie, 72. — Marie Paliague, 1 an, rue de l'Ouest, cour Marchal, 8. — Prosper Leroy, 6 mois, rue de Crosty, 8. — Henri Hermans, 58 ans, rue de Barbieux. — Auguste Vanienbroecke, 3 ans, rue de la Guinguette, 84. — Carlos Desmettre, 48 ans, rue de la Paix, cour G. Lefebvre, 3. — Charles Isembacq, 32 ans, rue Jacquart, cour Jacquart, 4. — Rosalie Clarhoite 7 ans, rue Dampierre, cour Jonville, 8. — Alice Dujardin, 1 mois, rue Voltaire, 35. — Philomène Foor, 25 jours, rue du Cartigny, cour Lallemand, 13.

PETITE CONSULTATION

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener, entre autres complications, de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes et les lésions disparaissent : la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 132, boulevard Magenta, à Paris.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 65, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

TOURCOING

Le verglas. — Le service des tramways n'a pu se faire hier matin que très péniblement à cause du verglas.

Un car a dû abandonner sur la Grande Place la voiture qu'il remorquait pour assurer le service des ouvriers.

Chute malheureuse. — Mardi, vers trois heures et demie de l'après-midi, le nommé Vandendriessche-Briet Jean, âgé de 32 ans, peintre-décorateur, demeurant rue des Piats, 105, était occupé, monté sur une échelle, à nettoyer les carreaux d'une fenêtre du premier étage de la maison portant le numéro 37 de la rue du Touquet, lorsque son échelle venant à glisser sur la neige du trottoir, l'ouvrier fut précipité sur le sol d'une hauteur de cinq mètres environ, où il resta étourdi.

Des passants, témoins de l'accident, s'empressèrent autour du blessé et le transportèrent dans un cabaret voisin.

Le docteur Desreumaux, appelé immédiatement, vint lui prodiguer ses soins.

Il constata que l'ouvrier peintre, avait une fracture de la jambe droite à la hauteur de la rotule et portait à la figure des brûlures légères occasionnées par les éclaboussures faites en tombant par le liquide de potasse caustique, dont il se servait pour le nettoyage des carreaux.

Après avoir été pansé, Vandendriesche Jean, a été transporté sur un brancard à son domicile.

Il subira plusieurs mois d'incapacité de travail.

Jambe fracturée. — En descendant un fût de bière dans la cave d'un café, rue de la Gare, le nommé Descamps Auguste, âgé de 42 ans, garçon brasseur au service de M. Desurmont-Jonglez, rue de Gand, s'est, par suite d'un faux pas, fracturé la jambe droite à hauteur de la cheville.

Le blessé a reçu aussitôt les soins empressés du docteur Delbecque, puis il a été reconduit ensuite en voiture à son domicile à Linselles.

Mordu par son chien. — Le nommé Lefebvre Alfred, maçon, âgé de 39 ans, demeurant rue de Tourcoing, a été mordu cruellement au bras par son chien, mardi soir.

L'animal, abattu, a été soumis à l'examen d'un vétérinaire.

On ne croit pas qu'il soit atteint d'hydrophobie.

Les arrivages aux halles. — Marée 200 k., harengs 200 k., moules 100 k., pommes de terre 350 k., carottes 100 k., pommes 25 k., fromages 25 k.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 9 janvier à 6 heures du matin, chez Silvin frères, filateurs de laine, au lieu dit la Marlière.

La nommée Comminane Marie, âgée de 19 ans, soigneuse demeurant rue du général Bonneau à la Croix-Rouge, en nettoyant les buffles de son métier a eu l'avant-bras gauche pressé entre le support et le roulage d'un bobinoir.

Le docteur Bernard a prescrit un repos de dix jours.

Le veaire de Tourcoing. — Il a été tué à l'abattoir de Tourcoing, pendant le mois de décembre, 1901 têtes de bétail, se décomposant ainsi :

Bœufs, 196. — Taureaux, 270. — Vaches et génisses, 502. — Veaux, 194. — Moutons, 602. — Chèvres, 4. — Porcs, 131. — Chevaux, 23.

Viande par kilogramme, 264,603 kilos.
Viande de cheval, 4,080 kilos.
Quantité de viande saisie, 578 kilos.

Mouvement syndical. — Aujourd'hui jeudi 10 janvier, à 8 heures du soir, réunion de la commission administrative du syndicat de la filature.

Avis du service des eaux. — La direction du service des eaux rappelle à tous les concessionnaires de branchements le paragraphe suivant de l'article 11 du règlement :

« C'est au consommateur qu'il appartient « de protéger son compteur et ses autres « appareils contre la gelée. »

Avis aux possesseurs d'automobiles. — La loi du 13 juillet 1900, article 5, modifie la taxe sur les automobiles à partir du 1er janvier 1901 ; une partie de la taxe sera calculée sur le nombre de chevaux-vapeur et fraction de chevaux-vapeur de l'automobile.

Les déclarations de la force motrice doivent être déposées à la Mairie, bureau des contributions, le 15 janvier au plus tarp, pour les automobiles déjà imposés.

Les déclarations de voitures non encore imposées doivent être déposées dans les mêmes délais.

Théâtre Alexandre, rue de Tournai, 18, dimanche 13 janvier, avec le concours de Mlle Heiner, MM. Buyel, Cartier, deux chœurs d'opéra du répertoire lyrique.

LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

LE CHALET, opéra-comique en un acte, musique d'Adam.

Orchestre complet sous la direction de Paul Maeyr.

Prix des places ordinaire. La salle sera chauffée.

La Robe Rouge. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche 13 janvier qu'aura lieu, à trois heures et demie, dans la salle des fêtes de la place Leverrier, la représentation de LA ROBE ROUGE, donnée par la troupe de M. Ch. Baret, avec le concours de Mme Tessandier, la grande artiste si souvent acclamée à l'Odéon, au Vaudeville, et M. Méviste, qui, tout dernièrement encore, était applaudi dans la « Fille Elisa » et « Poil de Carotte ».

Pour la location, s'adresser à M. Delahaye, à la salle des fêtes, le samedi à partir de neuf heures du matin.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 9 Janvier 1901

NAISSANCES. — Semaine Geneviève, rue du Midi, 9. — Leman Rachel, rue de la cité, 77. — Bodin Fernand, rue du Brun Pain. — Verrycasse Madeleine, rue des Girondins, 29. — Vandenbeede Jean, rue de Gand, 7. — Loucke Hélène rue de Berckem. — Toulemonde Fernand, rue des Poutrains, 49.

DÉCÈS. — Désiré Désiré, 41 ans, rue de Tournai, 36 — Leignel Albert, 3 mois, rue de Brest, 9. — Delrombe Fidéline, 56 ans, rue St Blaise, 60. — Montagne Marie 59 ans, rue des Coulons, 49.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Avis important. — L'administration municipale rappelle aux habitants qui ont chez eux une installation d'eau potable que le règlement (article 15) stipule qu'il leur appartient de protéger les compteurs et autres appareils contre la gelée.

Vol de poules. — Dans la nuit du 8 au 9 courant, un voleur s'est introduit dans la cour des époux Léon Dumortier-Debaisieux mouleur de savons, rue Jeanne d'Arc, et a dérobé dans le poulailler au-dessus du fournil un coq d'une valeur de 20 fr. et 2 poules de 6 fr.

Un mouchoir trouvé non loin de là fait supposer que le coup peut être attribué à un individu mal famé qui a déjà eu maille à partir avec la justice.

Accident du travail. — Un ouvrier de la Société anonyme des produits chimiques de Croix est tombé sur le côté gauche et il en est résulté une contusion du thorax et une pneumonie traumatique au même endroit.

M. le docteur Butin a prescrit un repos de trente à quarante jours.

Le blessé est un nommé Sadoine Louis, 58 ans, veuf, demeurant à Wasquehal, rangée Delescluse.

Etat-Civil. — *Naissances.* — Fougnies Julia, rue des Ogiers. — Vannierwenhuyse, rue des Ogiers. — Marquée Fernande Maria Mathilde.

WATTRELOS. — Un suicide. On a trouvé pendu dans un grenier de la ferme Glorieux, à St-Liévin, un jeune homme de 26 ans, Alfred Haltiamieux, qui donnait depuis un an des signes d'aliénation. Il avait le délire de la persécution.

Etat Civil du 9 janvier. — *Naissances.* — Madeleine Verniers, fort Lillois.

Décès. — Alfred Halleumieux, 28 ans 1 mois tisserand, rue du Bureau. — François Rosler, 81 ans 9 mois, veilleur de nuit, rue Carnot. — Odile Duquesne, 42 ans 4 mois, bobineuse, rue Neuve. — Remi Decuypere, 24 jours, Crétinier.

LANNOY. — Réunion de cabaretiers. — Les cabaretiers de la ville de Lannoy se sont réunis mardi soir à l'estaminet « Au Trou », pour examiner la situation qui leur est créée par la nouvelle loi sur les boissons.

Après vérification, les cabaretiers ont décidé la constitution d'un syndicat pour la défense de leurs intérêts.

Ils ont cotisé de suite chacun la somme de 0,25 centimes pour couvrir les premiers frais.

Ils ont ensuite décidé de demander aux brasseurs une réduction de 2 fr. 40 sur le prix de la rondelle de bière.

De demander à la municipalité la suppression des droits d'octroi sur les bières ;

D'inviter les cabaretiers des communes voisines de faire les mêmes réclamations ;

D'attendre la réponse des cabaretiers des communes voisines ;

Et d'un commun accord, de fermer leurs établissements au cas de la non-acceptation de leurs réclamations jusqu'à ce qu'entière satisfaction leur soit donnée.

La fraude. — Hier, vers 6 heures du matin MM. Jules Suretz, Hippolyte Desor, Charles Pottié, et Michel Doro, préposés en douanes, à Roubaix, de service aux Quatre-Maisons, territoire de Roubaix, ont vu deux individus chargés à corps qui prirent la fuite en s'apercevant.

Ils purent rejoindre le nommé Jacob Maesen 31 ans, journalier, demeurant à Tournai (Belgique).

Les deux charges consistent en 21 kil. de tabac haché de provenance étrangère pour une valeur de 262 fr.

Maesen a été conduit à la gendarmerie de Lannoy et dirigé sur Lille hier après-midi.

Conférence Mabouliste. — On nous assure qu'aujourd'hui jeudi, aura lieu dans la salle du patronage catholique de Lannoy, une conférence organisée par les jeunes mabules de Lannoy.

Le président de la jeunesse mabouliste expliquera la manière de se raser et de se couper les cheveux sans le concours de personne et donnera la parole au révérend, oh combien révérend ! papa Le Bail.

Ce dernier racontera les difficultés qui l'empêchent de voyager à travers la lune et à quelle espèce appartiennent les singes qui hantent la planète Mars.

De nombreuses projections, parmi lesquelles nous pouvons citer l'abbé flamidien enseignant la morale aux enfants des écoles chrétiennes, le député muet de Montalembert prononçant un discours à la Chambre, Léo Thérèse, monté sur sa mule, partant pour la guerre de Chine, etc., agrémenteront cette conférence.

Ne seront admis dans la salle que les jeunes maboules, les membres des confréries des singes et des « mordreux », le clan et arrière clan mélino-clérico-bonapartomourchiste, depuis le suisse belge jusqu'au clément Mullier, et tous ceux qui montreront patte blanche en versant la somme de 0,0 pour abrutir davantage l'intelligence en marche.

C'est pourquoi nous invitons tous nos camarades à faire comme nous, et d'aller se coucher, plutôt que d'aller écouter l'imbécillité catholique qui n'est que le résidu de l'ignorance et de l'impuissance humaine, principale force de la bourgeoisie capitaliste cléricarde.

FLERS-BREUCQ. — Mouvement de la population. — Il y a eu, en 1900, au Breucq, 70 naissances, 60 décès et 15 mariages.

Hem. — Nécrologie. — Nous apprenons la mort à l'âge de 17 ans, de M. Henri Lourdan.

Ce jeune homme était déjà malade lors de l'incendie qui détruisit, le 30 décembre, une partie de la ferme occupée par ses parents et on sait qu'on dut le transporter chez un voisin complaisant. Son état s'aggrava alors.

A ses parents éplorés, nous adressons nos sincères condoléances.

MOUVAUX. — Gare aux clapiers ! — Dans la nuit de mardi à mercredi, divers vols de lapins ont été commis chez M. Félix Desmet, charretier, rue du Bon-Convoi, 5 lapins d'une valeur de 25 fr. ont disparu ; chez M. Dubuille Henri, maraîcher, rue Faidherbe, 4 lapins ont été enlevés.

Plaintes ayant été déposées, le garde Pluquet a ouvert une enquête.

LE NORD

LILLE

A PROPOS DU REGIME DES BOISSONS

Le « Réveil du Nord » boycotté par le Directeur des Contributions Indirectes. — Notre réponse à l'exclusivisme de M. Curmer.

Dans les derniers jours de décembre, alors que le vote de la loi sur le nouveau régime des boissons ne faisait plus de doute, M. Curmer, directeur des contributions indirectes du département du Nord, adressa à ses agents une circulaire pour assurer, dès le premier janvier, l'exécution des dispositions qui entraient aussitôt en vigueur.

Des expéditions de cet intéressant document furent, par ordre de M. Curmer, envoyées à la presse régionale, sauf au *Réveil du Nord*.

On a pu lire, en effet, le texte de la circulaire de la régie, ou des commentaires circonstanciés de cette circulaire, dans la *Dépêche* du 2 janvier, le *Progrès* du 3 et l'*Echo* du 5.

Nous nous sommes enquis, depuis, des causes de ce « oubli » dont notre journal avait été l'objet et ce n'est pas sans un vif étonnement que nous avons appris qu'il n'y avait pas eu *oubli* mais *ostracisme* formel de la part de M. le Directeur des contributions indirectes.

Notre rédacteur en chef a alors adressé à M. Curmer, la protestation suivante :

Lille, le 9 janvier 1900.

A Monsieur le Directeur
des Contributions indirectes.

Monsieur le Directeur,

Ainsi qu'il était de votre devoir, vous avez adressé, à fin décembre dernier, aux agents placés sous vos ordres, une circulaire leur indiquant comment ils auraient à procéder dorénavant, dans la perception des droits résultant du nouveau régime des boissons.

Cette circulaire avait un caractère d'intérêt si général que vous en avez ordonné la communication à la presse dans la pensée, non déçue d'ailleurs, que les journaux en porteraient les dispositions essentielles à la connaissance des nombreux intéressés — débitants et particuliers — que la transformation brusque de l'ancien système de taxes devait inévitablement troubler.

Toutefois, vous avez — si je suis bien renseigné et je crois l'être — personnellement rayé le *Réveil du Nord* de la liste des journaux de la région à qui vous demandiez de se faire les colporteurs de vos pensées et de vos résolutions administratives.

Cet ostracisme, ce boycottage d'un journal socialiste et républicain, de la part d'un fonctionnaire de la République, ne sont pas pour me surprendre, et je leur opposerais le plus absolu dédain si je n'avais la charge de renseigner fidèlement mes lecteurs.

Or, cette mission dont j'ai le très haut souci, votre exclusivisme, inspiré probablement de passions politiques mesquines, a prétendu m'empêcher de la remplir en temps utile.

Au nom de mes lecteurs, je proteste et j'espère bien que, s'il était saisi de ma protestation, M. le Ministre des Finances vous rappellerait à une notion plus saine de l'impartialité que vos fonctions mêmes vous commandent à l'égard de la presse de tous les partis.

Agréez, etc...

Le Rédacteur en chef,
G. SIAUVE-EVAUSY.

***

Indignation de commande — Le bout de l'oreille.

Nous avons dit que le citoyen Delesalle, adjoint aux finances, avait obtenu l'engagement *écrit* du Syndicat des Brasseurs que les cabaretiers *tenus* seraient traités sur le même pied que les cabaretiers *libres* dans la répartition des bénéfices résultant du dégrèvement des boissons hygiéniques et nous avons félicité notre ami d'avoir ainsi sauvegardé des intérêts qui paraissaient à tous fort menacés.

En effet, on n'ignore pas que les cabaretiers « tenus » ont passé avec leur brasseur des contrats en bonne forme et valables pour plusieurs années — jusque 15 et 20 ans parfois — contrats en vertu desquels ils s'engagent à se fournir de bière *(et souvent de vins et spiritueux)* chez le dit brasseur, les spiritueux étant tarifiés au cours et les bières à tant la rondelle (de 29 à 33 francs).

Nous ne croyons pas qu'il existe, à Lille, un seul de ces contrats où ait été prévue une diminution ou la suppression des droits d'octroi sur la bière et, par conséquent, où des réserves aient été introduites sur la valeur de la rondelle en vue d'une pareille éventualité.

Presque tous, sinon tous, ces contrats portent :

— « Le soussigné s'engage à prendre sa bière chez M. X... au prix de..... la rondelle. »

C'est formel, c'est *incassable*.

Donc, en amenant le Syndicat des Brasseurs à prendre l'engagement public — et formel aussi — de casser cette clause qu'aucun tribunal n'aurait pu annuler quoique contraire à l'équité, le citoyen Delesalle a rendu un important service aux débitants *tenus* qui se trouvent, par le fait, dispensés d'engager des pourparlers qui n'auraient probablement abouti — si tant est qu'ils eussent abouti — qu'après de longues et ennuyeuses démarches, puisque leur solution relevait du bon plaisir de chaque brasseur.

Et c'est de cet heureux résultat que nous avons complimenté le citoyen Delesalle à la grande indignation de la *Dépêche* qui, dans nos compliments à l'adresse de l'adjoint aux finances, a vu une injure à MM. les brasseurs.

— « Fort aimablement, dit notre confrère, le *Réveil*, au nom probablement de M. Delesalle, indique aux brasseurs que leur parole paraissait si peu sûre à MM. les socialistes qu'il était prudent de leur faire prendre un engagement public. »

D'abord, le citoyen Delesalle, — est-il bien nécessaire de le dire ? — est absolument étranger aux appréciations qui ont été émises, ici, sur la valeur et la portée de ses démarches ; ensuite les brasseurs seraient mal venus de se plaindre qu'une administration soucieuse des intérêts de ses commettants leur demande des formes de contrat identiques à celles qu'ils exigent eux-mêmes de leurs cabaretiers.

Quel est donc le brasseur qui a jamais traité sur parole avec un débitant ? Et pourtant la parole d'un débitant vaut bien celle d'un brasseur !

L'indignation que feint la *Dépêche*, quant à nos appréciations personnelles sur la forme que le citoyen Delesalle a donnée à ses pourparlers avec le Syndicat des Brasseurs et sur les résultats qu'il a obtenus, est donc de pure commande.

Ce que cherche surtout le journal réactionnaire, c'est de persuader aux débitants *tenus* que l'intervention spontanée du citoyen Delesalle en leur faveur était superflue :

Il est seulement dommage pour le succès de pareilles insinuations que MM. les brasseurs se soient laissés devancer !

Emile RAYMOND.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Edouard-Louis Martin-Legrand, ancien libraire-imprimeur, rue Gambetta, décédé mardi à Lille, à l'âge de 53 ans.

M. Martin-Legrand, qui fut pendant plusieurs années l'imprimeur du *Réveil du Nord*, était un homme loyal et bon, estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, jeudi, à huit heures.

Assemblée chez Mme Peckel, sa sœur, 84, rue Caumartin.

Nous présentons à la famille nos plus sincères compliments de condoléances.

PEUPLES ET ROIS

Un confrère l'a dit, hier, dans sa chronique : « Pendant qu'on se bat à Pékin, en Afrique, « ces rois, indifférents à ces divers assauts, « s'en lavent tous les mains avec vos fins [*Congo*. »

Joseph Berard, au parfumeur Victor Vaissier.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Jeudi 10 Janvier 1901, bureaux à 7 h. 1/4, rideau à 7 h. 3/4

Spectacle extraordinaire. Pour la première fois à Lille, LE PUITS QUI PARLE, opérette en 6 tableaux, musique d'Audran. Trucs et accessoires nouveaux par M. Piat, chef machiniste.

Le spectacle commencera par L'ETINCELLE, comédie en 1 acte.

Places gratuites : 3201 à 3600.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le TITRE.

PAS-DE-CALAIS

LES ÉPIDÉMIES

dans l'arrondissement de St-Omer

Depuis quelques temps, la rougeole sévit avec intensité dans la commune de Nordausque.

Par arrêté de la municipalité, les écoles de garçons et filles ont été fermées en vue d'empêcher la contagion.

La plupart des cas sont heureusement fort bénins ; néanmoins, on signale un cas mortel, survenu par suite de complications cérébrales, et plusieurs autres cas assez graves.

Signalons également l'apparition du croup à Blendecques et à Recques, et de la fièvre typhoïde à Serques, commune du canton de Saint-Omer (Sud) et dont la population est de 865 habitants.

Cinq cas se sont déclarés, mais il n'y a eu heureusement jusqu'ici aucun décès.

Les autorités locales ont pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la contagion.

UN ENFANT BRULÉ VIF A ISBERGUES

Samedi vers 5 heures 1/2 du soir, un bien triste accident est arrivé à Isbergues, chez M. Fovez, haleur de bateaux et cabaretier. Ses deux enfants, Jules, âgé de 7 ans 1/2, et Jeanne-Marie, âgée de 5 ans ont pris des allumettes dans le cabaret à l'insu de leur mère et sont allés jouer dans le jardin.

Un moment après le petit Jules accourait vers sa mère, les vêtements tout en flammes.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués aussitôt, l'enfant était si gravement brûlé qu'il est mort dimanche vers midi. Le père qui était allé conduire un bateau à Courrières, a été prévenu à Calinchy, dans la nuit de samedi à dimanche ; il est arrivé à Isbergues un peu avant la mort de son fils.

AUCHEL. — Le prix des consommations. — Les débitants de boissons de la commune d'Auchel réunis salle J.-Bte Cambien, le 7 écoulé, ont décidé qu'à partir de ce jour, les petits verres de cognac, rhum, kirsch, etc... seront vendus à 0 fr. 15 ; les grands verres de genièvre et d'eau-de-vie à 0 fr. 15 également. Les bistouilles restent au même prix à 0 fr. 10.

BREVEN. — Accidents de travail. — Picavet Fernand, âgé de 29 ans, travaillant dans les travaux de M. Caron, fabricant de sucre, a reçu sur le pied un arbre de transmission. Chômage : 8 jours.

— Tahon Benjamin, âgé de 59 ans, manœuvre, demeurant à Lièvin, a été brûlé à la jambe par de la chaux. Chômage : vingt jours.

Le verre à trois sous. — On sait que les cabaretiers de Liévin, réunis en assemblée générale, avaient pris, à l'unanimité, la décision de vendre le petit verre à trois sous au lieu de deux.

Cette décision n'est pas respectée par tous les cabaretiers. Plusieurs d'entre eux, voire même des organisateurs de la réunion et auteurs du projet, continuent à vendre le petit verre à deux sous.

On dit qu'en ne tenant pas leur parole, ils visent l'unique but d'accaparer les clients des voisins. N'obéissent-ils pas plutôt aux volontés de leurs propres clients, car, qu'on ne l'oublie pas, si les cabaretiers ont le droit d'établir des prix, les consommateurs ont le droit de faire des revendications.

LIBERCOURT. — Trouvé mort dans un fossé. — Hier matin, vers huit heures et demie, M. Jean-Baptiste Delosseux, employé à la gare de Libercourt, a trouvé dans un fossé qui longe le quai de garage, le corps du nommé Joseph Delefosse, secrétaire de la société l'« Avenir du Prolétariat ».

Le malheureux qui est célibataire et âgé de 2 ans, était descendu du train de Douai, en gare de Libercourt la veille au soir à 8 heures 1/2.

On présume qu'il a longé les quais pour se rendre à son domicile à Libercourt et que trompé par l'obscurité, il sera tombé dans le fossé qui a environ deux mètres de profondeur.

Ce jeune homme était très estimé dans le pays. Les parents sont dans la désolation.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. SÉE, vice-président.

Audience du 9 janvier

Les procès de presse et l'amnistie. — On appelé, il y a quinze jours, devant la seconde chambre correctionnelle, un procès de presse intenté par M. Masurel-Leclercq, de Tourcoing, contre le journal *Le Courrier de Tourcoing*.

A ce moment, la loi d'amnistie n'avait pas passé par le Sénat, elle n'était donc pas encore promulguée.

D'autre part, on sait que les délits de presse sont compris dans l'énumération de ceux que visait la nouvelle loi ; le tribunal crut devoir accéder à la demande qui lui fut présentée et renvoya l'affaire à une audience ultérieure.

Ce procès a été de nouveau appelé pour la forme à l'audience de mercredi ; M. Wattel, gérant du journal poursuivi, a été renvoyé indemne, en vertu de la loi d'amnistie.

La fraude. — Le 31 octobre, vers six heures du soir, des douaniers de service à Wattrelos, arrêtaient trois individus d'allures suspectes qui, fouillés, furent trouvés porteurs d'une certaine quantité de tabac de provenance étrangère et de chacun deux jeux de cartes également prohibés.

L'administration des douanes s'empara naturellement de l'affaire et les trois Bonshommes, Genys Jacob, apprêteur à Lille, rue des Bouchers ; Alfred Flourez, modeleur à Roubaix, et Albert Honoré, tisserand, de Roubaix également, fur